

CAISSE NATIONALE
DE
SECURITE SOCIALE

Boulevard Denis SASSOU NGUESSO
BRAZZAVILLE

République du Congo
Unité*Travail*Progrès

B.P. : 182
CCP. 111-02
Tél. : 05 303 37 95
Fax :
Email : drc@cnss-congo.org

040
N°...../

INSTRUCTION

relative aux majorations de retard et pénalités pendant la
période de confinement

Aux

- directeur du recouvrement et du contentieux
- directeurs départementaux
- chefs d'agence

Pendant la période de confinement consécutive à la lutte contre la pandémie du coronavirus COVID-19, les cotisations sociales payées ne subissent ni majorations de retard ni pénalités.

Je tiens à la stricte application de cette instruction.

Fait à Brazzaville, le 14 AVR 2020

Le Directeur Général

Evariste ONDONGO

